

Mobilisation de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour le PLAN DE RELANCE NATIONAL

Lydia PROUVE

Chargée de mission

Direction du Programme et des Interventions AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE

68 M€ de dotation d'autorisation d'engagement allouée à l'agence de l'eau Seine-Normandie.

65 M€ pour :

- La Sécurisation des infrastructures de distribution en eau potable
- L'assainissement et la gestion des eaux de pluie à la source

3,1 M€ pour :

- Les opérations de restauration des milieux aquatiques



Les projets éligibles au plan de relance

- la modernisation du réseau d'eau potable (sur conclusions SDAEP);
- la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées ;
- la rénovation des réseaux d'assainissement y compris les mauvais branchements;
- le dé raccordement des eaux de pluie aux réseaux d'assainissement et leur infiltration à la source ;
- l'hygiénisation des boues de stations d'épuration.

Sélection des projets:

- Ayant un impact environnemental ou sanitaire significatif et se concrétisant par une opération avec emploi de main d'œuvre;
- Relevant de domaines prioritaires de la politique de l'eau sur le bassin (l'atteinte des objectifs DCE , la baignade durable en Ile de France, projets inscrits aux Contrats Eau & Climat, et aux PAOT);
- Remplissant certains objectifs de l'accord de partenariat pour la relance entre l'Etat et les régions;
- Suffisamment mûrs pour un engagement des aides en 2021 et un démarrage rapide des travaux.



Plan de relance

Déclinaison du plan de relance adopté le 17 novembre par conseil d'administration de l'agence et par un vote du comité de bassin prévu pour le 30 novembre.

Adoption à la hausse du budget initial de l'agence de l'eau

Des modifications du 11^{ème} programme avec notamment une augmentation des taux d'aide pour :

- accélérer les projets prioritaires pour la préservation de l'eau et de milieux aquatique
- Améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique

Sélection des projets par les préfets de régions, de départements, en lien avec les territoires notamment sur proposition de l'agence de l'eau.



Le plan de reprise de l'agence de l'eau

**Par anticipation et en accompagnement
du plan de relance**

Adopté par les instances de bassin en juin dernier afin de soutenir le redémarrage de l'économie

Des taux d'aide augmentés :

- **L'hygiénisation des boues de stations d'épuration** avec une subvention pouvant aller jusqu'à 80% des dépenses.
- **Les travaux d'assainissement et de gestion des eaux de pluie** avec un taux de subvention augmenté à 60% pour les projets prioritaires.
- **Les travaux prioritaires pour l'alimentation en eau potable des populations :**
 - **la lutte contre les fuites** taux de subvention de 60% en ZRR, 40% pour les communes hors ZRR et hors métropole et communautés urbaines (sur les conclusions du SDAEP)
 - **La sécurisation de l'alimentation en eau potable dans les territoires soumis à des déséquilibres quantitatifs et exposés au risque sécheresse en ZRR (hors métropole et communauté urbaine)** avec un taux de subvention augmenté à 60%.

Des taux d'aide augmentés :

- **Des projets de restauration des milieux**
 - **Dispositif de franchissement (ouvrage de navigation) : taux de subvention de 80%**
 - **Suppression des obstacles à la continuité : taux de subvention de 90%**

Des modalités du programme adaptées :

- **Allongement de la période des taux bonifiés**
 - **Pour les opérations en assainissement et en eau potable**
- **Des prix références adaptés**
 - **Pour les réseaux d'assainissement et les projets des activités économiques**

En attente du vote du comité de bassin du 30 novembre
Des évolutions attendues sur l'assainissement

Merci de votre attention